

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
AVIS PUBLIC COLLECTIF

DÉPÔT DES RÔLES TRIENNAUX D'ÉVALUATION FONCIÈRE  
2021, 2022 ET 2023

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière des municipalités listées au présent avis, pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023 est déposé au bureau des soussignés (es) et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux adresses des municipalités suivantes :

| MUNICIPALITÉ           | ADRESSE             | ANNÉE DU RÔLE  |
|------------------------|---------------------|----------------|
| Audet                  | 266, rue Principale | Première année |
| Lambton                | 230, du Collège     | Première année |
| Saint-Ludger           | 212, La Salle       | Première année |
| Saint-Robert-Bellarmin | 10, rue Nadeau      | Première année |
| Saint-Romain           | 290, rue Principale | Première année |

Conformément aux dispositions des articles 73 à 75 et suivantes de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi auprès de la MRC du Granit, organisme municipal responsable de l'évaluation.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir les quatre conditions suivantes :

1. La demande de révision devra être faite sur un formulaire prescrit à cette fin, formulaire disponible au bureau de la MRC ou au bureau des municipalités citées plus haut et dont l'adresse est indiquée ou encore sur le site [Internet de la MRC du Granit](http://Internet.de.la.MRC.du.Granit).
2. La demande de révision doit être déposée au bureau de la MRC du Granit au 5600, rue Frontenac, Lac-Mégantic, G6B 1H5 ou y être envoyée par courrier recommandé.
3. La demande de révision doit être déposée ou envoyée avant le 1<sup>er</sup> mai 2021, le sceau de la poste faisant foi de la date de l'envoi.
4. La demande de révision est accompagnée d'un chèque visé ou mandat poste correspondant au montant des frais exigibles pour le dépôt de la demande, le tout conformément au [règlement 2016-17](#) adopté à cet effet par le conseil des maires de la MRC du Granit. Vous pouvez prendre connaissance du montant des frais exigibles pour une demande de révision en vous présentant au bureau de la MRC, ou en nous contactant au 819-583-0181 ou à l'adresse [secretariat@mrcgranit.qc.ca](mailto:secretariat@mrcgranit.qc.ca).

Donné à Lac-Mégantic, ce 2 octobre 2020

France Larochele, directrice générale, Audet  
Marcelle Paradis, directrice générale, Lambton  
Julie Létourneau, directrice générale, Saint-Ludger  
Suzanne Lescomb, directrice générale, Saint-Robert-Bellarmin  
Nicole Chicoine, directrice générale, Saint-Romain



Sonia Cloutier  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

AVIS PUBLIC COLLECTIF

DÉPÔT DES RÔLES TRIENNAUX D'ÉVALUATION FONCIÈRE  
2021, 2022 ET 2023

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné (e), secrétaire-trésorier (ère) demeurant à Saint-Romain

déclare que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil,  
entre 9h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce deuxième jour du mois de

octobre deux mille vingt.

Nicole Chiroine

Secrétaire-trésorier (ère)